

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Victor-Montvianeix, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Serge FAYET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

Date de convocation : 04/09/2026

Présents : FAYET Serge, DAOUT Nicolas, FAYET Martine, FRANÇOIS Christophe, CHAMARD Émilie, DOZISSARD Mehdi, SIMONINI Chloé, BOST Sébastien, BOSSY Laure.

Absents : BLIN Stéphane, SAUZEDDE-CHAUX Charlotte.

Le quorum étant atteint, M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Mme Chloé SIMONINI comme secrétaire de séance qui est désigné à l'unanimité.

M. FAYET soumet le procès-verbal de la séance du 27 août 2026 à l'approbation de l'Assemblée qui l'entérine à l'unanimité.

1- ORDRE DU JOUR

- 1- Acquisition d'un tractopelle
- 2- Vente du tractopelle New Holland
- 3- Vente du tracteur Claas Arion

2- DÉLIBÉRATIONS

Achat d'un tractopelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le tractopelle, acquis par la commune en 2001, est à remplacer en raison des réparations d'entretien onéreuses de plus en plus fréquentes dues à la vétusté de ce matériel.

Il propose au conseil municipal d'acquérir un nouveau tractopelle en remplacement.

L'entreprise ETA Lancement sise à Lezoux a mis en vente son tractopelle de marque CASE, modèle 695 ST de 2015 (4 800 heures) car elle n'en a plus l'utilité. Après être allé sur site pour le voir et l'essayer, M. le Maire propose de l'acquérir pour un montant de 55 000 € HT, soit 66 000 € TTC.

Il précise que la somme étant conséquente, il est impératif de vendre l'ancien tractopelle New Holland ainsi que le tracteur Claas Arion, sans quoi le budget principal ne serait pas en mesure de supporter cette dépense.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** l'achat d'un tractopelle à l'entreprise **ETA Lancement**, de marque CASE, modèle 695 ST de 2015, pour un montant de 55 000 € HT, soit 66 000 € TTC ;
- **AUTORISE** M. le Maire à réaliser la transaction et à signer tout document afférent à ce dossier.
- **PRÉCISE** que cette dépense sera compensée en grande partie par les recettes de la vente de l'ancien tractopelle New Holland et du tracteur Claas Arion.

Vente du Tractopelle New Holland de 2001

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite vendre le tractopelle New Holland LB 110 4PT acquis en 2001, inscrit à l'actif de la collectivité sous le numéro d'inventaire 284 ;

Considérant l'état et l'âge du tractopelle nécessitant des réparations d'entretien onéreuses et de plus en plus fréquentes dues à la vétusté de ce matériel ;

M. le Maire rappelle la délibération n° 48/2026 approuvant l'acquisition d'un nouveau tractopelle. Le tractopelle New Holland de 2001 n'a donc plus d'utilité aussi M. le Maire propose de le mettre à la vente.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la vente du tractopelle New Holland de 2001 ;
- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en vente ce matériel et à signer tout document nécessaire.
- **PRÉCISE** que M. le Maire sollicitera l'avis du conseil municipal lorsqu'il aura trouvé un acquéreur.

Vente du Tracteur Claas Arion

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens ;

Vu l'article L 2122-21 du code général des collectivités territoriales prévoyant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal ;

Considérant que la commune souhaite vendre le tracteur Claas Arion 530 CIS acquis en 2021, inscrit à l'actif de la collectivité sous le numéro d'inventaire 2021-05 ;

Considérant l'utilisation très faible du tracteur (environ 280 heures en 5 ans), celui-ci servant principalement au déneigement ;

M. le Maire explique que l'investissement réalisé et les dépenses de fonctionnement et d'entretien du tracteur ne sont pas justifiées par rapport à l'utilisation qui en est faite. Il est donc plus raisonnable de le vendre.

Il rappelle la délibération n° 48/2026 précisant que l'acquisition d'un nouveau tractopelle doit être compensée par les recettes de la vente de l'ancien tractopelle New Holland et du tracteur Claas Arion.

M. le Maire propose donc de mettre à la vente le tracteur Claas Arion 530 CIS.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la vente du tracteur Claas Arion 530 CIS ;
- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en vente ce matériel et à signer tout document nécessaire.
- **PRÉCISE** que M. le Maire sollicitera l'avis du conseil municipal lorsqu'il aura trouvé un acquéreur.

3- INFORMATIONS

- APA - Campagne de stérilisation des chats sauvages. *À la demande de la mairie, une campagne est organisée la semaine du 14 au 18 septembre. Une information en ce sens a été diffusée sur Panneau Pocket.*

- Visioconférence 1 000 cafés du 01/09/2026. *Ce dispositif n'est pas adapté à notre projet et il est onéreux pour la collectivité. Aucune aide prévue pour l'obtention d'une licence.*

- Recrutement agent recenseur. *Comme indiqué lors du conseil municipal de juin, le recensement de la population aura lieu à Saint-Victor-Montvianeix du 21 janvier au 20 février 2027. Marylène sera désignée « coordonnateur communal » afin de piloter l'opération de recensement. Elle fera le lien entre la commune et l'INSEE. La commune doit recruter un agent recenseur rapidement. Il sera chargé de repérer les adresses et les valider, déposer les questionnaires papier ou codes de connexion en ligne, accompagner les*

administrés dans la démarche, suivre et collecter les formulaires papiers remplis, tenir un carnet de tournée et transmettre les dossiers au coordonnateur communal. L'agent recenseur est soumis au secret professionnel. Il suivra une formation dispensée par l'INSEE.

- SMTUT - Guide des mobilités. Présentation de la documentation fournie par le SMTUT présentant les prestations proposées en terme de mobilité sur le territoire.

- Accueil des nouveaux arrivants + JEP le 19/09/2026. M. le Maire invite les membres du conseil à être présent pour accueillir les nouveaux arrivants (3 foyers cette année) et venir voir l'exposition proposée.

4- QUESTIONS DIVERSES

- Néant

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h45

PV arrêté le 06/10/2026 et affiché en Mairie le 08/10/2026.

**Le Maire,
Serge FAYET.**



**La secrétaire de séance,
Chloé SIMONINI.**